

portant validation du devis de l'entreprise Décor Home pour le remplacement de vitrage à la suite de la tempête Ville pour un montant de 7 019.76 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de la société Décor Home en date du 11/02/2026.

Considérant que la société Décor Home propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par l'entreprise décor pour le remplacement de vitrage sur les serres municipales à la suite de la tempête, d'un montant de 7 019.76€ HT.

Bernay, le 09/03/2026.

signé électroniquement le 12/03/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

